

CRIIRAD

471 av. V. Hugo / Valence / FRANCE
Téléphone : 33 (0)4 75 41 82 50
Courriel : contact@criirad.org

Valence, le 25 mai 2011

Monsieur André-Claude LACOSTE
Autorité de Sûreté Nucléaire
6, place du Colonel Bourgoïn
75012 PARIS

**Objet : contamination de la France par les rejets de la centrale nucléaire de FUKUSHIMA DAIICHI
DEMANDE D'ENQUETE**

Monsieur le Président,

Notre association souhaite, par la présente, vous alerter sur les graves dysfonctionnements qu'elle a identifiés dans l'évaluation de l'impact, sur le territoire français, des rejets radioactifs de la centrale nucléaire japonaise de FUKUSHIMA DAIICHI.

Nos constats concernent en tout premier lieu le travail de l'expert public - l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN) – mais il est possible que la responsabilité des grands exploitants du nucléaire – EDF, AREVA et CEA – soit également engagée. Notre analyse met également en cause le fonctionnement du Haut Comité pour la Transparence et l'Information sur la Sécurité nucléaire (HCTISN) ainsi que la capacité des ministères de tutelle de l'IRSN¹, et en tout premier lieu ceux de **la santé et de l'environnement**, à contrôler le travail de l'organisme public d'expertise. **L'Autorité de Sûreté Nucléaire que vous présidez n'est pas à l'abri de ces interrogations.**

Ainsi que vous le savez, l'IRSN est financé à plus de 80% par des subventions publiques. Dans le cadre de ce financement, il intervient comme appui technique des autorités (ministères et Autorité de Sûreté Nucléaire) et doit notamment **« observer et rendre compte de la réalité des contaminations de l'environnement et des risques associés »**. **La fiabilité de cette expertise est essentielle puisque c'est sur cette base que les autorités décident si des mesures de protection de la population sont, ou ne sont pas, justifiées.**

Nous ne présentons ci-après qu'une synthèse des éléments les plus préoccupants du dossier. Vous trouverez, annexé à ce courrier, un extrait de notre rapport d'étude sur le volet français de la catastrophe nucléaire encore en développement au Japon. Il s'agit du chapitre consacré au compartiment atmosphérique qui inclut l'analyse critique des informations publiées par l'IRSN et des résultats d'analyse disponibles sur les sites CRITER (IRSN) et RNM (ASN-IRSN). Nous vous adresserons sous peu la mise au point rédigée en réponse à un article de M. Sylvestre HUET, journaliste à Libération, qui traite plus spécifiquement du défaut de contrôle de l'iode radioactif sous forme gazeuse.

L'histoire présentée depuis près de 2 mois par l'IRSN est celle d'une France métropolitaine que les masses d'air contaminé en provenance du Japon ont atteinte par le Nord, plus tardivement que les pays d'Europe septentrionale et à des concentrations bien inférieures. C'est ainsi que vous pourrez lire dans les notes d'information que l'IRSN publie sur son site Internet que **« les premières traces d'iode 131 particulaire (0,3 à 1 mBq/m³) sur des filtres de prélèvement de poussières atmosphériques ont été mises en évidence les 22 et 23 mars dans le nord de l'Europe (Suède, Finlande) »**. En France, en revanche, **« des traces d'iode particulaire (0,04 mBq/m³ au maximum) ont été détectées à partir du 24 mars par la station de l'IRSN installée au sommet du Puy de Dôme »**.

L'IRSN a également souligné que l'activité de l'air mesurée en France les **24 et 25 mars** était bien plus faible que celle enregistrée entre le **22 et le 23 mars** en Suède, Finlande, Allemagne et aux Pays-Bas : **de 0,04 à 0,07 mBq/m³, au maximum, dans l'Hexagone contre plusieurs dixièmes de mBq/m³ dans l'Europe du Nord.**

¹ Ministères de l'environnement, de la santé, de la recherche, de la défense et de l'industrie.

Dans ses diverses publications, l'IRSN a insisté sur la conformité des faits aux prévisions, sur la cohérence entre les résultats d'analyse de ses laboratoires et les prévisions qu'il avait élaborées en collaboration avec Météo France, qu'il s'agisse de la date d'arrivée de la contamination, de l'ordre de grandeur des concentrations dans l'air ou du fait que « les éléments radioactifs dispersés sont arrivés par le Nord ». L'expert public a également indiqué que « de l'iode 131 sous forme gazeuse a été mesuré pour la première fois par l'IRSN sur un prélèvement effectué entre le 25 et le 26 mars à Cadarache (13), avec une concentration de 0,50 mBq/m³. »

L'essentiel de ces informations a été publié, de façon répétée, sans correctif et sans réserve, depuis fin mars 2011 jusqu'à ce jour, 25 mai 2011. NOUS VOUS INFORMONS DU FAIT QUE TOUTES CES AFFIRMATIONS SONT FAUSSES. Les masses d'air contaminé sont arrivées sur la France bien plus tôt que ne l'a dit l'IRSN, à des activités bien plus élevées, et bien plus massivement par la façade Atlantique que par la frontière Nord.

- Contrairement à ce qu'affirme l'IRSN dans ses différentes notes d'information, l'iode 131 particulaire n'a pas été détecté à partir du 24 mars, au sommet du Puy de Dôme et à une activité maximale de 0,04 mBq/m³ mais dès le 22 mars, sur près des trois quarts de la France et à des activités qui peuvent avoisiner 1 mBq/m³ : 0,93 mBq/m³ dans les régions de Biarritz et de La Rochelle, soit plus de 23 fois le niveau annoncé comme maximum par l'IRSN.
- De la même façon, l'iode gazeux n'a pas été détecté pour la première fois, à Cadarache, entre le 25 et le 26 mars 2011 mais dès le 22 mars 2011, et l'activité n'était pas 0,5 mBq/m³ mais de 2,5 mBq/m³.

Nous vous présentons ci-dessous la CARTE DE FRANCE que nous avons élaborée et qui permet de visualiser, d'un simple coup d'œil, la situation REELLE du territoire français le 22 mars 2011.

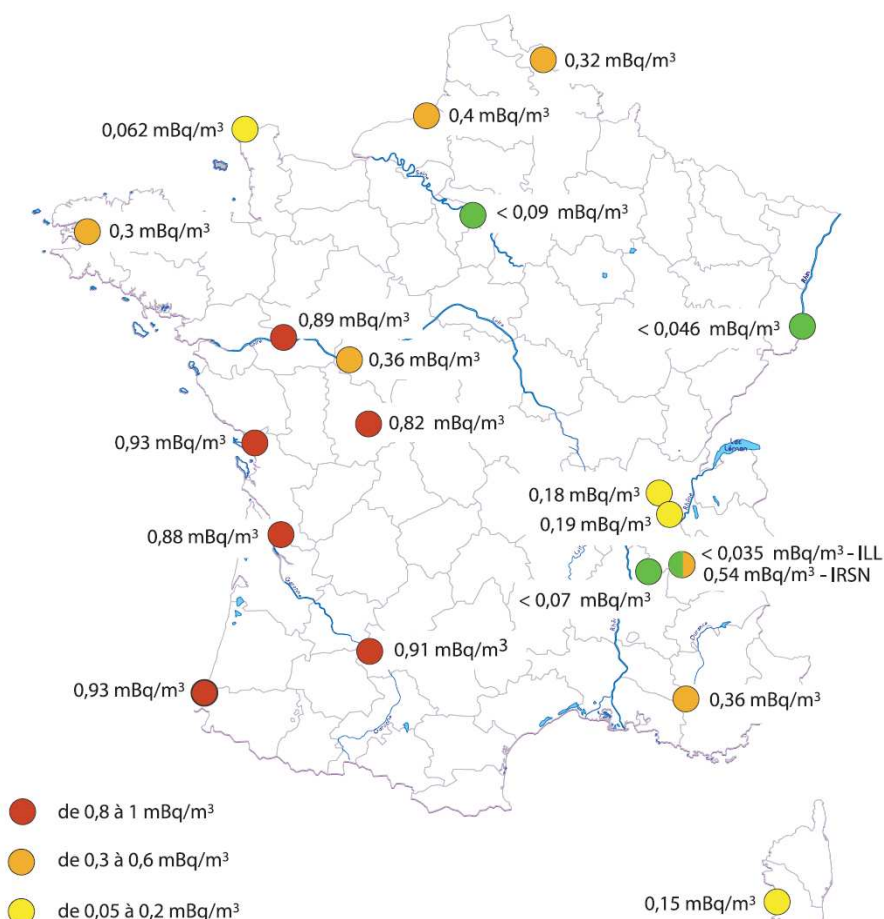
Selon l'IRSN, qui est l'appui technique de votre gouvernement pour toutes les questions de contamination et de radioprotection :

- 1/ les masses d'air contaminé n'auraient pas touché l'Hexagone avant le 24 mars ;
- 2/ à cette date, l'iode 131 n'aurait été détecté qu'au sommet du Puy de Dôme, l'altitude expliquant une circulation plus rapide des masses d'air contaminé ;
- 3/ l'activité de l'iode 131 particulaire n'aurait pas dépassé 0,04 mBq/m³.

Le 6 mai 1986, alors que les rejets radioactifs de Tchernobyl contaminaient la France depuis une semaine, un communiqué du ministère de l'Agriculture affirmait que « le territoire français, en raison de son éloignement, a été totalement épargné par les retombées de radionucléides consécutives à l'accident de la centrale de Tchernobyl ».

En matière de nucléaire, notre pays serait-il condamné à la désinformation ?

Activité de l'iode 131 particulaire le 22 mars 2011.



A une exception près², les chiffres que nous avons utilisés pour construire cette carte ne sont pas ceux de notre laboratoire. Nous les avons trouvés sur le site Internet du Réseau National de Mesure de l'environnement (RNM). **Il s'agit de résultats provenant, pour l'essentiel, des propres laboratoires de l'IRSN.** Cet organisme ne pouvait donc ignorer ni la véritable date d'arrivée des masses d'air contaminé sur la France, ni leur étendue géographique, ni l'activité réelle de l'iode 131. Cependant, connaissant les moyens de mesure des exploitants du nucléaire et leurs obligations en matière d'auto-surveillance, **il est difficile d'imaginer qu'AREVA, EDF ou le CEA n'aient pas eu une parfaite connaissance de la réalité des faits.**

Comment autant de personnes ont pu maintenir le silence sur la contamination des trois quarts du territoire français ? Si l'omission est involontaire, comment expliquer que l'iode 131 radioactif soit mesuré sur les filtres de 16 stations de mesures différentes, réparties sur 15 départements différents, et que des dizaines, des centaines de techniciens et d'ingénieurs soient affectées, en même temps, par le même manque de concentration, le même trou de mémoire ? C'est d'autant plus invraisemblable que l'arrivée de la contamination sur les Etats-Unis était bien documentée et que toutes les équipes étaient mobilisées dans le cadre du plan de surveillance spécifique mis en place par l'IRSN pour caractériser l'impact des rejets radioactifs de FUKUSHIMA DAIICHI.

Si l'omission est délibérée, qui a pris la décision d'occulter les faits et pour quel motif ? Cela paraît d'autant plus improbable que l'IRSN devait absolument démontrer que la page de Tchernobyl était tournée, que la population pouvait avoir confiance dans les évaluations officielles. S'agissait-il de préserver les modélisations et autres prévisions dont l'IRSN semble si fier... quitte à s'arranger avec la vérité ? Persuadé que la contamination n'arriverait pas avant le 24 mars, a-t-il négligé l'analyse des filtres des jours précédents, ne découvrant les résultats qu'après avoir annoncé la détection de l'iode 131, préférant alors mentir qu'avouer son erreur ?

Nous vous signalons à ce propos que les résultats dont dispose EDF pour ses 20 centrales nucléaires viennent d'être publiés sur le site IRSN CRITER. **Or, aucune valeur ne remonte au-delà du 23 mars 2011. La contamination du 22 mars n'apparaît donc pas sur un site Internet officiellement dédié à l'information sur l'impact de FUKUSHIMA DAIICHI.** L'IRSN affirme pourtant³ que l'on peut retrouver, depuis le 4 avril 2011, « *l'ensemble des résultats de la surveillance spécifique du territoire français (métropole et DROM-COM) effectuée par l'IRSN dans le cadre du suivi de l'impact à très longue distance des rejets radioactifs de l'accident de Fukushima* ». A cet égard, il conviendra de déterminer pourquoi le site du Réseau national de Mesures (RNM) a été abandonné, en pleine situation de crise, au profit du site CRITER, abandonnant au passage les résultats compromettants du 22 mars 2011. Concernant la publication tronquée des résultats d'EDF, il importe de savoir qui a pris la décision : l'exploitant ? l'IRSN ? Est-ce une décision conjointe ?

Nous vous demandons d'établir précisément l'enchaînement des faits et des décisions depuis le 20 mars 2011. Qui a effectué les différentes mesures ? A quelles dates ? A qui ont-été transmis les résultats ? Quels commentaires les accompagnaient ? Qui a décidé de la teneur des informations communiquées aux médias ? Les autorités – ministères et ASN – ont-elles reçu des informations similaires au grand public ou ont-elles été informées de la réalité de la contamination ? Des réponses précises doivent être apportées à toutes ces questions (et à bien d'autres). La CRIIRAD sera particulièrement attentive à la qualité des arguments qui seront avancés. Elle demande une enquête indépendante (notamment de l'IRSN et de Météo France) et une totale transparence sur tous les éléments du dossier.

La CRIIRAD demande également la publication sans délai de TOUS les résultats d'analyse relatifs à la radioactivité de l'air depuis le 20 mars 2011 et spécialement les résultats des 21, 22 et 23 mars 2011.

² A l'exception du résultat de Romans-sur-Isère, dans la Drôme, où l'activité de l'iode 131 est restée inférieure à la limite de détection, heureusement pour les habitants, malheureusement pour l'information du public que notre association n'aurait pas manqué d'informer.

³ Note d'Information n°11 du 4 avril 2011.

Nous vous signalons à cet égard que, le 21 mars 2011, une activité en iode 131 gazeux de 0,98 mBq/m³ a été mesurée par l'ANDRA sur son site de Soullaines-Dhuys. C'est la seule station concernée. Cet élément fait partie des nombreuses anomalies qu'il convient de vérifier. La CRIIRAD souhaite que l'intégralité des résultats d'analyse soit publiée sur le site Internet du réseau national de mesures (RNM) qui permet leur récupération sous forme de base de données (ce que le site CRITER interdit sauf à gâcher des heures et des heures de travail). Cela, cependant, ne suffit pas : **les résultats doivent être accompagnés des rapports d'étude de chaque organisme**. La CRIIRAD a refusé de publier ses résultats sur le site RNM tant qu'il ne serait pas possible de les associer au rapport dont ils sont issus et qui précise la stratégie de prélèvement, les protocoles de préparation et d'analyse, les limites des investigations conduites, les interprétations et les conclusions des auteurs. Publier des chiffres « nus » revient à priver le public des informations les plus importantes⁴ et ouvre la porte à bien des manipulations.

L'occultation de la contamination des trois quarts de la France métropolitaine le 22 mars 2011 n'est que le volet le plus spectaculaire des nombreux dysfonctionnements relevés par notre laboratoire.

Nous vous adresserons, dans un prochain courrier, l'intégralité de notre rapport d'étude ainsi qu'une synthèse des **garanties dont nous demandons l'instauration dans les meilleurs délais, sachant qu'un nouvel accident peut se produire à tout moment** et qu'il pourrait, cette fois, imposer la mise en œuvre rapide de mesures de protection sanitaire. C'est aux autorités de s'assurer que la stratégie de surveillance préparée par ses experts permet de caractériser les niveaux maximums de contamination et d'identifier les régions à risque de façon à cibler les contrôles, notamment alimentaires, sur les catégories de la population les plus exposées⁵. A cet égard, l'établissement d'une carte de France prévisionnelle des retombées radioactives, en fonction de la cinétique de la contamination de l'air et des prévisions de précipitations (pluie, neige, brouillards) devrait être obligatoire. Ceci n'a pas été fait pour l'impact de FUKUSHIMA DAIICHI sur la France. Les conséquences sanitaires sont heureusement extrêmement limitées. Demain, cela pourrait ne plus être le cas.

En conclusion de ce courrier, nous vous précisons que le volet français du travail effectué par l'IRSN sur l'impact des rejets de FUKUSHIMA DAIICHI n'est pas celui qui mérite à nos yeux les critiques les plus sévères. Pour notre association, **les positions prises par l'expert public sur la situation au Japon**, sur les niveaux d'exposition des habitants des zones contaminées et sur les mesures de protection qu'il convenait, ou non, de prendre pendant la phase critique, **posent des problèmes plus graves encore, tant pour la population japonaise que pour la population française**. Compte tenu de la dimension internationale de cette question, nous préférons l'aborder dans un courrier spécifique adressé à Monsieur le Président de la République et dont nous vous ferons parvenir copie.

Restant à votre disposition pour toute précision ou complément d'information que vous souhaiteriez, et comptant sur une réponse rapide, à la hauteur de la gravité des faits que nous avons portés à votre connaissance, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos très sincères et respectueuses salutations.

**Pour la CRIIRAD, la directrice,
Corinne CASTANIER**



PJ. Rapport CRIIRAD sur l'impact en France des rejets radioactifs de FUKUSHIMA DAIICHI
Chapitre « CONTAMINATION DE L'AIR »

⁴ Prenons un exemple dans le site CRITER : pour l'activité de l'iode 131 au Puy de Dôme, est indiquée pour la « date » (d'analyse, de prélèvement on ne sait) du 24 mars la valeur de 0,012 mBq/m³. Si nous n'avions pas eu d'autres informations, il était impossible de savoir que ce résultat correspond en réalité à de l'air filtré 4 jours durant, du 21 au 24 mars 2011. L'information est disponible pour ce résultat qui a été largement commenté mais qu'en est-il de tous les autres ? Et ce n'est qu'un élément dans la longue liste des informations manquantes.

⁵ Un contrôle qualité adéquat doit par ailleurs garantir un taux d'erreur acceptable dans les données et informations que publient les organismes officiels.